

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 11 JANVIER 2018

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil dix huit, le onze Janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Petit Leménager, Sandrine Macias Stephan, Gaëlle Gueneau Terrien, Thomas Pinault, Raphaële Lebreton, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Absents : Jean-Claude Bayle, Isabelle Brejon, Nicole Heurtault, Eric Duval

Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen

Nicole Heurtault a donné pouvoir à Sandrine Macias Stephan

Secrétaire de séance : Thomas Pinault

1. Validation du compte rendu du CM DU 07/12/2017

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 07 décembre 2017.

2. Compte rendu commission affaires scolaires, enfance-jeunesse, culture, vie associative

Sonia Lemoine présente le compte rendu de la réunion du 09 janvier 2018.

Affaires scolaires :

Horaires

La demande pour un retour à la semaine de 4 jours a été envoyée à l'inspection académique. Le retour du RASEN est attendu début mars.

Les horaires scolaires proposés sont : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

Personnel

- 3 ATSEM et 1 agent restauration
- 1 agent CUI-CAE recruté le 08/01/2018 (contrat à renouveler en janvier 2019)
- 3 agents CUI-CAE (contrats à renouveler au 01/09/2018)

Incertitude sur le renouvellement des contrats aidés après août 2018.

Réflexion à mener par rapport à l'éventuel remplacement de ces agents (soit via du recrutement, soit via des prestations externes. Les crédits seront inscrits au budget primitif.

Le PEDT est à renouveler.

L'accueil de loisirs de Chevaigné peut accueillir les enfants de Mouazé en 2018-2019

Délibération n° 2018-001 : Participation financière aux frais de l'Accueil de Loisirs de Chevaigné

Après un échange entre les élus des communes de Chevaigné et de Mouazé, Monsieur le Maire propose d'harmoniser les montants des aides financières aux familles des enfants fréquentant les centres de loisirs de Chevaigné et Saint Aubin d'Aubigné (ALSH).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter la participation financière concernant l'ALSH de Chevaigné à :

8,50 € par enfant et par journée de présence

4,25 € par enfant et par demi-journée.

(Abstention : B. Denis).

Jeunesse :

Organisation d'une soirée à thème en octobre/novembre : intervention du GPAS (Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale de la CCVIA) et de la compagnie OCUS

Local jeunes : à intégrer dans la réflexion de l'aménagement du centre bourg.

Souhait des membres de la commission d'aménager un terrain à bosses ou un skate-park. Le conseil donne la priorité au skate park.

Mise en place de tables de ping-pong en discussion.

Culture :

La compagnie OCUS propose son spectacle « Les déserteurs du vent » le 17 mars dans la cour de l'école : validé par le conseil municipal.

Cabine téléphonique : dé-raccordement effectué. Aménagement à prévoir pour la transformer en bibliothèque ouverte (cabine à livres) : crédits à prévoir au budget.

Projet d'aménagement d'un parcours photos dans Mouazé avec l'association « Tous Photographes » : la confection des supports est à étudier.

Bibliothèque : les membres de la commission ont rencontré les bénévoles de la bibliothèque. Une demande de création d'un poste à mi-temps (Adjoint au patrimoine de la filière culturelle) a été faite avec pour objectifs d'augmenter les plages horaires d'ouverture au public et mettre en place des animations. La CCVIA propose une mutualisation pour ce genre de poste. Venue de Monsieur Georges Marquet à la bibliothèque pour une séance de dédicace de son ouvrage « Angèle et Georges » le 31 mars 2018, de 10h à 11h45.

Associations :

Les associations ont été contactées et doivent remettre leur dossier de demande de subventions pour le 23 février 2018.

3. Agrandissement école

Les travaux d'éclairage extérieur sont estimés à 9 579,50 € HT (devis). Un avenant sera proposé à un prochain conseil.

4. Projet Zone d'Aménagement Différé

Depuis le 27 mars 2017, les dossiers d'urbanisme sont soumis au RNU (règlement national de l'urbanisme) qui s'appliquera jusqu'à la validation du PLUI de la CCVIA fin 2019. La commune ne peut plus exercer son droit de préemption. Un périmètre pour un projet de ZAD est présenté permettant de procurer un droit de préemption à la CCVIA.

5. Questions diverses

Délibération n° 2018-002 : Encaissement chèque :

Monsieur le Maire explique que les dernières opérations enregistrées sur notre compte assurances Groupama fait apparaître un solde en faveur de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 99,71 € à l'article 7788 du budget primitif 2018.

Délibération n° 208-003 : Renouvellement du contrat SACPA – CHENIL SERVICE

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec SACPA – CHENIL SERVICE est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de contrat.

Le service effectué jusqu'alors étant satisfaisant, le conseil municipal :

--- Renouvelle le contrat de prestations de service présenté par SACPA – CHENIL SERVICE pour un montant annuel calculé sur la base de 0,793 € HT par habitant soit 1 039,62 € HT à compter du 01 janvier 2018.

Il pourra être renouvelé trois fois par reconduction express sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

--- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat présenté.

Courrier de l'association « Les jardins partagés » en date du 12 décembre 2017 demandant l'autorisation de construire un poulailler collectif (15 poules) sur le terrain des jardins partagés situé au Breil.

Une demande d'avis aux services sanitaires a été faite.

Prévoir un avenant à la convention initiale et une rencontre les voisins.

ZA des 4 Chemins

Eclairage défectueux, la CCVIA sera contactée.

Vœux : pour information :

Vendredi 12 janvier 2018 : Chevaigné à 18h30

Saint Sulpice la Forêt à 19h

Saint Aubin d'Aubigné à 20h

